



**COMMISSION CHARGÉE DES ACTIONS ÉDUCATIVES ET DES SERVICES CIVIQUES**

**Réunion par moyens informatiques le mardi 10 décembre 2024**

**Membres :** Mme THIRIOT Sandrine, MM. CHARUEL Francis, HUTIN Stéphane et VICHERAT Jean-Pierre.

**Assistent :** MM. GRANDJEAN Thierry, CTD DAP et ZIANI Nordine, Adjoint Technique.

En application de l'article 8 du règlement du challenge des pratiques, la commission propose au Comité Directeur du District Meusien de Football d'exclure, pour la saison 2024/2025, le club de l'Entente VHF, car ils ont été absents à l'assemblée générale du District Meusien de Football le vendredi 29 novembre 2024 à Dugny Sur Meuse.

Rappel de l'article 8 : Remise des prix

Un club qui n'est pas présent ou représenté par une délégation d'au moins 3 jeunes du Club, lors de la remise des prix attribués dans le cadre de ce challenge (lors de l'assemblée générale du District), en est exclu la saison suivante (sauf cas de force majeure dûment justifié). L'ensemble des décisions relevant de cet article est de la seule compétence du comité Directeur du District.

La secrétaire

THIRIOT Sandrine